

# L'Aigle de Lyon

N° 396 - Juin 2026



## AVERTISSEMENTS ROMAINS

Le 13 mai, le Préfet du Dicastère pour la doctrine de la foi prévenait que les consécrations d'évêques envisagées à Écône le 1<sup>er</sup> juillet ne bénéficieraient pas du mandat pontifical. Cet avertissement qualifiait le geste à venir d'acte « schismatique ». S'il est vrai qu'une peine d'excommunication est prévue, lorsque des évêques sont consacrés de cette manière (c. 1387), des précisions s'imposent. Avant 1951, une consécration d'évêque sans l'aval du pape impliquait une sanction moindre, à savoir une *suspens a divinis*. Dans le *Code de droit canonique* (1983), un tel acte n'est pas un délit contre l'unité de l'Église, mais contre les sacrements. Surtout le sujet qui agit, « poussé par la nécessité ou pour éviter un grave inconvénient », n'est punissable d'aucune peine, « à moins que l'acte ne soit intrinsèquement mauvais ou préjudiciable aux âmes » (c. 1323, §4). La mise en garde romaine n'offre aucune garantie aux prêtres et fidèles attachés aux trésors de la tradition catholique.

En réalité, l'excommunication évoquée semble inutile, car une peine médicinale est infligée pour manifester la gravité d'une action et pousser son auteur au repentir. Or la Fraternité Saint Pie X est parfaitement consciente de transgresser le cadre normatif ordinaire de l'Église pour le bien des âmes, en raison de circonstances qui l'y acculent. Ladite Fraternité connaît les principes de l'ecclésiologie catholique. C'est pourquoi son supérieur a entrepris une démarche préalable auprès du pape dans l'espoir qu'une solution réaliste soit trouvée à cette affaire. En outre, si une consécration épiscopale sans mandat du pape implique un risque de schisme, la Fraternité Saint-Pie X a montré par les faits depuis 1988 qu'elle a su éviter ce danger. Autrement, la question d'une possible rupture ne serait pas à l'ordre du jour en 2026 !

Cette peine d'excommunication serait aussi incohérente. En mars 2009, après avoir levé les excommunications des évêques consacrés le 30 juin 1988, le successeur de Pierre expliquait : « Ce geste

était possible une fois que les intéressés avaient exprimé leur reconnaissance de principe du pape et de son autorité de pasteur, bien qu'avec des réserves en matière d'obéissance à son autorité doctrinale et à celle du Concile [Vatican II] ». Or la Fraternité Saint-Pie X n'a pas varié dans cette position de principe. Par ailleurs, le lexique punitif utilisé pour contrer l'arrivée de nouveaux évêques célébrant la liturgie traditionnelle – « schisme », « excommunication », « grave offense contre Dieu » – tranche avec la logique permissive des discours habituels.

Enfin une excommunication serait contre-productive. Dans une controverse doctrinale, les menaces et les peines ne sont d'aucune efficacité pour résoudre les questions en litige. Au mieux, elles entraînent quelques rétractations hâtives formulées par crainte à demi-mots, mais elles n'aident pas à approfondir sereinement les sujets difficiles. Une excommunication n'aura d'autre résultat que de raviver des blessures anciennes, nourrir les ressentiments et ajouter des obstacles sur le chemin de l'unité qui en compte déjà beaucoup.

Les événements actuels invitent à relire les propos en forme d'avertissement que Benoît XVI adressait en 2007 dans la lettre accompagnant le motu proprio *Summorum pontificum* : « En regardant le passé, les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, on a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division commençait à naître, les responsables de l'Église n'ont pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité ; on a l'impression que les omissions dans l'Église ont eu leur part de culpabilité dans le fait que ces divisions aient réussi à se consolider. Ce regard vers le passé nous impose aujourd'hui une obligation : faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau ».

Abbé Pierre-Marie BERTHE

# PROGRAMME DES MESSES

<b>JUIN</b> <sup>B</sup> : Abbé Berthe - <sup>R</sup> : Abbé Rampon		<b>Lyon</b>	<b>La Vautière</b>	<b>Chantemerle</b>
Lun. 1	Sainte Angèle Merici	18h30 <sup>R</sup>		
Mar. 2	Saint Pothin	18h30 <sup>B</sup>		
Mer. 3	Sainte Clotilde	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 4	Fête du Très Saint Sacrement	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 5	Saint Boniface	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Sam. 6	Saint Norbert	11h00 <sup>B</sup>		18h00 <sup>R</sup>
<b>Dim. 7</b>	<b>Solennité de la Fête-Dieu</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Lun. 8	De la férie	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 9	De la férie	18h30 <sup>B</sup>		
Mer. 10	Sainte Marguerite d'Écosse	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 11	Saint Barnabé	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 12	Fête du Sacré-Cœur	09h30 <sup>B</sup> - 18h30 <sup>R</sup>		
Sam. 13	Saint Antoine de Padoue	11h00 <sup>B</sup>		
<b>Dim. 14</b>	<b>Solennité du Sacré-Cœur</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Lun. 15	De la férie	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 16	De la férie	18h30 <sup>B</sup>		
Mer. 17	Saint Grégoire Barbarigo	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 18	Saint Éphrem le Syrien	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 19	Sainte Julienne Falconieri	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Sam. 20	De la Sainte Vierge au samedi	11h00 <sup>B</sup>		15h30 <sup>R</sup>
<b>Dim. 21</b>	<b>4<sup>e</sup> dimanche après Pâques</b>	08h30 - <b>10h00<sup>B</sup></b> - 18h30 <sup>B</sup>		<b>10h00<sup>R</sup></b>
Lun. 22	Saint Paulin	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 23	Vigile de la Nativité de saint Jean-Baptiste	18h30 <sup>B</sup>		
Mer. 24	Nativité de saint Jean-Baptiste	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Jeu. 25	Saint Guillaume	18h30 <sup>B</sup>		
Ven. 26	Saint Jean et saint Paul	18h30 <sup>R</sup>	07h15 <sup>B</sup>	
Sam. 27	De la Sainte Vierge au samedi	08h00 <sup>B</sup>		
<b>Dim. 28</b>	<b>5<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte</b>	08h30 - <b>10h00<sup>R</sup></b> - 18h30 <sup>R</sup>		<b>10h00<sup>B</sup></b>
Lun. 29	Saint Pierre et saint Paul	18h30 <sup>R</sup>	11h00 <sup>B</sup>	
Mar. 30	Commémoration de saint Paul			

- **1<sup>er</sup> vendredi du mois** : à Lyon, Heure Sainte et confessions de 19h à 20h.
- **1<sup>er</sup> samedi du mois** : à Lyon, Rosaire à 10h ; à Chantemerle, Salut du Saint-Sacrement après la messe.
- **Chapelet et confessions** à Lyon tous les jours une demi-heure avant la messe.
- **Confessions pendant les messes de 08h30 et 10h00** : dimanches 14 et 28 juin.

## ACTIVITÉS DU MOIS

### LYON

- **Dimanche 7 juin :** Procession du Saint-Sacrement après la messe de 10h00
- **Lundi 8 juin :** Conférence à 19h15, « Les canonisations sont-elles infaillibles ? » (abbé Rampon)
- **Vendredi 12 juin :** Café-gâteaux des mamans après la messe de 09h30
- **Samedi 13 juin :** Récollecion pour les premiers communiant à 15h30
- **Dimanche 14 juin :** Cérémonie de premières communions à 10h00
- **Samedi 27 juin :** Ateliers d'ornements liturgiques à 08h30

### LA VAUTIÈRE

- **Samedi 20 juin :** Journée de travaux à partir de 08h30
- **Mardi 23 juin :** Récollecion du Tiers-Ordre de la FSSPX à 10h00

### CHANTEMERLE

- **Dimanche 7 juin :** Conférence à 09h00, « Les canonisations sont-elles infaillibles ? » (abbé Rampon)
- **Dimanche 14 juin :** Barbecue paroissial
- **Dimanche 21 juin :** Cours de catéchisme pour adultes et adolescents

## HORAIRES DES MESSES DU DIMANCHE EN JUILLET ET AOÛT

Lyon : 08h30 et 10h00

Chantemerle : 18h00

## CARNET PAROISSIAL

### Ont été régénérés de l'eau du baptême :

Hilaire LEGRIER	15 mai
Louis VILLEMOT	23 mai
Éva TRAVARD	23 mai
Alix BRISSET	30 mai

### Ont reçus le sacrement de confirmation (16 mai) :

Cristovo BARROSO, Pierre-Antoine BERTINIER, Stella COUTO, Johan COUTO-BARROSO, Maxime FIQUET, Jeanne GILLE, Antonin GUIGARD, Elouan GUIGARD, Jehanne JOYA, Louis LE BARBER, Caroline de MELLON, Léonie de MELLON, Arthur RICHARD, Fanny RICHARD, Carla SCHEMBRI, Claire VILLEMOT, Mathias VILLEMOT

## DENIER DU CULTE

Pour soutenir l'apostolat de la Fraternité Saint-Pie X à Lyon et dans la Drôme, vous pouvez adresser vos dons par **virement bancaire** (IBAN : FR 41 3000 2083 2800 0006 0005 F12), **par chèque** (à l'ordre de « FSSPX - Prieuré Saint-Irénée ») ou **en espèces**. Un reçu fiscal vous sera adressé.

*Soyez assurés de nos prières reconnaissantes !*

## VOS PRÊTRES



**Abbé Pierre-Marie BERTHE**

06 27 52 04 69  
pm.berthe@fsspx.email



**Abbé Alexis RAMPON**

07 67 20 21 30  
a.rampon@fsspx.email

## NOS MAISONS

**Prieuré Saint-Irénée - La Vautière**  
87, avenue Claude de la Colombière  
69360 Saint-Symphorien d'Ozon

**Chapelle Saint-Irénée**  
23, quai Perrache  
69002 Lyon

**Sanctuaire Saint-Joseph**  
925, route de Saint-Sauveur  
26600 Chantemerle-les-Blés

## IL NOUS A AIMÉS

Le mois de juin est consacré au Sacré-Cœur, et il est toujours fructueux de se remémorer quelques aspects de cette si belle dévotion. Deux points retiendront ici notre attention : la place du cœur et la réparation.

Dans le grec classique, le mot cœur – *kardia* – désigne le tréfonds des êtres humains, des animaux et des plantes. Chez Homère, il indique non seulement le centre corporel, mais aussi le centre émotionnel et spirituel de l'homme (*Iliade*, 21, 441). La Sainte Écriture affirme que « vivante, en effet, est la parole de Dieu, efficace [...] elle peut juger les sentiments et les pensées du cœur » (He 4, 12). Le cœur contient les intentions profondes et secrètes d'une personne, si bien qu'il n'est pas exempt de fautes : « Le cœur est plus rusé que tout, et pervers, qui peut le pénétrer ? » (Jr 17, 9). C'est un organe dont dépend la vie physique, mais aussi morale et spirituelle : « Plus que toute chose, veille sur ton cœur, c'est de lui que jaillit la vie » (Prov 4, 23-24).

Le symbole matériel du cœur ne doit donc pas nous tromper dans cette dévotion. L'image du cœur nous renvoie aux pensées les plus intimes du Sauveur, à ses sentiments et à ses émotions, ainsi qu'à sa divinité vers laquelle nous dirige son humanité.

En cela, cette dévotion est d'une grande actualité. C'est un lieu commun de constater combien les écrans et les moyens modernes de communication peuvent engendrer une certaine déconnexion avec le monde réel. Or le Sacré-Cœur nous « reconnecte » à Dieu, mais en passant par une réalité concrète,



matérielle. En entrant dans le cœur du Christ, nous commençons par nous sentir aimés par un cœur humain, plein d'affections et de sentiments comme le nôtre. Puis, lorsque nous atteignons les profondeurs de ce cœur, nous sommes inondés par la gloire incommensurable de son amour infini de Fils éternel que nous ne pouvons plus séparer de son amour humain.

Cela nous rappelle que c'est précisément dans l'amour humain de Jésus-Christ, et non pas en nous en éloignant, que nous trouvons son amour divin. La conséquence naturelle de cette contemplation, où nous voyons ce sublime mélange d'amour humain et divin, est que nous apprenons à notre tour, progressivement, à voir ce qu'il peut y avoir de divin dans l'humain, non plus au sens propre, mais dans la mesure où les réalités humaines sont soumises à la Providence et où nos proches sont aimés par Dieu. Ainsi nous nous « reconnectons » avec le réel, en voyant tout ce que Dieu y a mis de grand.

Un autre aspect majeur de cette dévotion est la réparation. Jésus-Christ nous appelle à imiter son œuvre rédemptrice. Cette coopération à l'œuvre de Dieu peut prendre différentes formes, et il est utile de rappeler que la plus élevée est la pratique de la charité. C'est ce qu'avait bien compris sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui s'offrit comme victime de l'amour divin.

La dévotion au Sacré-Cœur nous permet de mieux nous représenter la charité divine. Dans ses apparitions à sainte Marguerite-Marie, Jésus-Christ lui parlait de son cœur passionné d'amour pour nous, qui « ne pouvait plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité<sup>1</sup>. » Ainsi le Sacré-Cœur, en nous apprenant à aimer, nous enseigne en même temps à réparer.

Cet esprit de réparation est particulièrement nécessaire pour guérir les grandes blessures de notre temps, dans nos vies, dans notre pays, dans l'Église même. Comme le soulignait le pape François, il « nous invite à espérer que toute blessure peut être guérie, même si elle est profonde. La complète réparation semble parfois impossible [...] lorsque des situations sont devenues irréversibles. Mais l'intention de réparer et d'en poser concrètement les actes est capitale à la démarche de réconciliation et au retour de la paix du cœur<sup>2</sup>. »

**Abbé Alexis RAMPON**

<sup>1</sup> *Vie et œuvre de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, Paris, 1915, p. 69.

<sup>2</sup> FRANÇOIS, *Dilexit nos*, 24 octobre 2024, n°186.